

Accompagnement de personnes en situation de handicap mental et psychique



Début de mission : Sept 26



Durée de mission : 10 ou 12 mois



Nb volontaires : 3



Volume horaire : 35h/semaine



Thématique : Solidarité



Eligibilité : 18 à 25 ans

Les structures d'accueil

VISA-AD accompagne des structures du domaine médico-social, qui proposent chaque année des missions de Service Civique à des jeunes souhaitant découvrir le domaine, et avoir une expérience dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Ces projets peuvent se dérouler dans des Arches, établissements qui promeuvent la vie en communauté avec des personnes atteintes de troubles psychiques, ou au sein de Fondations qui assurent un accompagnement global de ces personnes.

Ces établissements réunissent des équipes pluridisciplinaires (éducateurs, psychologues, médecins, animateurs etc) auxquelles les volontaires s'ajoutent afin de renforcer les actions menées pour les personnes accueillies.

Missions du volontaire

Les volontaires en Service Civique auront pour mission d'offrir une présence relationnelle de qualité et sécurisante pour les personnes en situation de handicap en :

- Aidant les personnes en situation de handicap dans leur vie quotidienne (gestes du quotidien, achats, accompagnement à l'extérieur de l'établissement),
- Contribuant à l'action éducative (participation à l'observation et à la réflexion d'équipe, respect et mise en œuvre des repères fixés dans les projets personnalisés),
- Participant aux tâches de la vie commune et à l'animation de la vie de la maison (cuisine, ménage, soirées, anniversaires, temps de détente) et aux activités de loisirs (sorties, visites culturelles, jeux, sports),
- Participant à la vie de l'association et aux événements proposés : fêtes, voyages ou sorties, portes ouvertes, liens avec le quartier/le village, engagement auprès d'autres associations, etc.

Conditions du Volontariat

Les volontaires en Service Civique accompagnés par VISA-AD bénéficient de notre accompagnement à partir du recrutement et tout au long de la mission. Néanmoins, avant de s'engager, il est important de prendre connaissance des modalités du Service Civique, ainsi que des démarches nécessaires pour débiter cette aventure :



Transport aller-retour :

Pris en charge par l'ANVT



Passeport et frais de visa :

Pris en charge par l'ANVT



Prestation complémentaire :
Hébergement mise à disposition pendant la mission



Indemnités mensuelles :
504,98€/mois

A Savoir



Assurance santé :

L'affiliation d'un volontaire à l'assurance maladie française peut prendre jusqu'à 6 mois. Nous recommandons aux volontaires étrangers de prévoir une assurance personnelle pour les couvrir en France pendant le début de la mission.



Ruralité :

Les missions de Service Civique proposées par VISA-AD peuvent se dérouler dans des endroits isolés de France, en grande ruralité. L'accès à une grande ville par transports en commun n'est pas garanti



Compte bancaire :

L'édition des contrats en Service Civique nécessitent l'ouverture d'un compte en banque en France. Cette démarche d'ouverture d'un compte en ligne ou en Agence ne peut se faire qu'une fois le volontaire arrivé en France. Nous recommandons aux volontaires d'arriver avec des économies pour subvenir à leurs besoins en attendant la régularisation administrative.